

Comité technique spécial Méditerranée Procès verbal de la séance du 20 juin 2012

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional - Président du CTS

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Pour les représentants du personnel

Francis Cognard - CGT Culture - Titulaire

Florence Parent - CGT Culture - Titulaire

Frédéric Parent - CGT Culture - Suppléant

Anne Richier - CGT Culture - Suppléante

Laurent Vallières - CGT Culture - Titulaire

Expert(s)

Isabelle Schwindenhammer (points 5 et 11)

Eric Michon (points 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11)

Prise de notes

Sylvie Petit

Ordre du jour de la séance

1. Adoption du règlement intérieur du Comité Technique Spécial
2. Adoption du procès verbal de la séance du CTPS du 15/09/2011
3. Suivi de l'activité de l'interrégion
4. Information sur la concurrence
5. Suivi des contrats à durée déterminée
6. Information sur les entretiens d'évaluation et de formation
7. Information sur le SGA
8. Information sur l'organisation de la Corse
9. Information sur le nouveau parc de véhicules et la répartition des véhicules
10. Information sur les rapports en retard
11. Questions diverses

François Souq ouvre la séance du comité à 09h50 et constate que le quorum est atteint.

Les représentants du personnel désignent Florence Parent en qualité de secrétaire adjointe et demandent un réaménagement de l'ordre du jour :

- le point 9 devient le point 7
- le point 8 sera abordé en questions diverses
- le tableau de suivi des points ne figurant pas à l'ordre du jour, il devient le point 2 bis.
- les questions diverses sont les suivantes :
 - le chantier d'Antibes
 - les primes de suppléance pour les agents non repyramidés
 - la formation déconcentrée
 - l'accès à la formation
 - les colloques
 - la logistique pour la base d'Eguilles
 - les topographes dans l'interrégion
 - les grands travaux

Laurent Vallières précise que le procès-verbal du 15 septembre n'a pas été relu par les représentants du personnel. Il demande que le procès-verbal soit uniquement adressé au secrétaire adjoint et ne soit plus envoyé avec la documentation s'il n'est pas validé.

Antoine Rabine rappelle qu'il faudra planifier les séances du CTS pour l'année 2012 lors de cette séance.

Francis Cognard souhaite afin d'optimiser le déroulement des réunions avoir des plateaux repas pour la pause déjeuner des prochaines séances.

François Souq demande que le nombre de participants soit communiqué en amont pour passer la commande de plateaux repas.

Point 1 - Adoption du règlement intérieur du comité

François Souq propose de soumettre le règlement intérieur au vote et demande s'il y a des observations préalables.

Florence Parent souligne une contradiction à l'article 6 entre le paragraphe 2 (« les convocations et les documents y afférents... ») et le paragraphe 3 (« les dossiers sont envoyés... »).

François Souq modifie le règlement intérieur en reprenant le mot « documents » pour chacun des paragraphes.

Les représentants du personnel déclarent ne pas avoir tous reçus l'envoi par mail et l'envoi par courrier de la documentation.

Antoine Rabine confirme que les envois par mail et par courrier ont été effectués le même jour à l'ensemble des représentants du personnel et n'ont fait l'objet d'aucun retour. Pour les futurs envois par mail un accusé de réception sera demandé.

Frédéric Parent préconise d'éditer les documents en format recto verso pour éviter de gaspiller du papier.

François Souq soumet au vote le règlement intérieur sous réserve de la modification de l'article 6.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Point 2 - Adoption du procès verbal de la séance du CTPS du 15/09/2011

Ce point est reporté à la prochaine séance

Point 2 bis - Suivi des points abordés lors des séances précédentes

François Souq confirme que ce point a été oublié et sera remis à l'ordre du jour lors des prochaines séances.

Le fonctionnement de la logistique

Pour Laurent Vallières, cette question est liée à l'organisation des centres et pourrait être abordée en questions diverses avec le point sur Eguilles.

Antoine Rabine rappelle que cette question a déjà été abordée lors d'une réunion spécifique.

Laurent Vallières souligne l'engagement qui avait été pris de diffuser une note relative à la mission de correspondant de centre afin d'identifier l'interlocuteur logistique dans chaque centre de l'interrégion. Il constate qu'à ce jour, cette note n'est toujours pas diffusée.

François Souq explique qu'une réorganisation des services fonctionnels en interrégion est prévue pour début 2013 et que dans ce cadre, des définitions de fonctions claires seront réalisées. Bien entendu, les correspondants seront maintenus sur les grands centres jusqu'à la fin de l'année et un correspondant sera également désigné sur Eguilles.

Antoine Rabine précise que le séminaire sur la réorganisation, auquel ont participé les directeurs et adjoints de toutes les interrégions, a permis notamment de mettre en évidence l'absence de gestionnaire de moyens des centres dans l'interrégion Méditerranée. Ce dysfonctionnement devrait donc être rapidement solutionné.

François Souq reprend les attendus de ces discussions : stabilisation des agents occupant des missions temporaires, réaffectation de ces missions sur des postes en cohérence avec les définitions de postes nationales (gestionnaires de DICT, correspondants de base...). La priorité est de conserver un volume équivalent de poste. Cela représente 4 équivalents temps plein pour le secteur Paca et 5 équivalents temps plein pour le secteur Languedoc.

Florence Parent demande si ces postes fonctionnels seront pris sur le budget opérationnel.

François Souq répond que ces missions sont déjà affectées sur les moyens fonctionnels depuis plusieurs années.

Florence Parent répond que plusieurs postes ont été perdus pour l'opérationnel.

François Souq explique qu'aucun recrutement opérationnel n'est prévu à sa connaissance pour cette année.

Francis Cognard demande si lors du recrutement, les postes seront attribués aux agents qui assurent déjà la mission.

Antoine Rabine insiste sur la volonté de la direction interrégionale et de la DRH de pérenniser les agents affectés à ces missions.

Eric Michon souligne que pérenniser les agents opérationnels occupant des fonctions de « chargés de mission » représente une avancée positive. Par contre, les postes libérés ne sont pas remplacés et équivalent à une perte de postes opérationnels fortement regrettable.

Antoine Rabine précise que les budgets des agents opérationnels et fonctionnels sont distincts.

L'ensemble des représentants du personnel rappelle qu'ils dénoncent cette fuite de poste depuis des années.

François Souq explique que malgré la réaffectation d'agents opérationnels sur certains postes fonctionnels, l'interrégion a connu des ruptures de charges sur une longue période. Il n'est pas certain qu'on puisse évoquer un manque structurel de personnel opérationnel en Méditerranée.

Laurent Vallières n'accepte pas cet argument et attire l'attention sur le manque de poste opérationnel constaté depuis des années en Méditerranée. Il convient cependant que la politique de recrutement n'est pas à attribuer à la direction interrégionale mais à la direction générale. Celle-ci ne permet pas de renouveler les effectifs et de modifier la pyramide des âges de l'établissement.

François Souq accepte l'idée qu'il serait nécessaire à moyen long terme d'obtenir des postes opérationnels supplémentaires afin de renouveler les effectifs pour assurer la continuité de nos missions. Néanmoins, la réalité de l'activité archéologique dans l'interrégion est ce qu'elle est. Par ailleurs, compte tenu des règles de mutation, l'ouverture de postes n'est absolument pas une garantie d'intégration de jeunes agents.

Eric Michon prend l'exemple de l'interrégion Grand Est Sud où durant de nombreuses années le SRA ne prescrivait pas car il considérait que les effectifs de l'Inrap étaient insuffisants et en parallèle la direction de l'Inrap refusait d'ouvrir des postes car il y avait peu de prescriptions.

Laurent Vallières demande le nombre de postes fonctionnel qui seront pérennisés à la direction interrégionale.

François Souq répond qu'une demande de poste fonctionnel a été transmise et n'a pas fait l'objet de réponse.

Antoine Rabine rappelle l'objectif qui est d'harmoniser le fonctionnement de l'ensemble des directions interrégionales avec par exemple la titularisation des chargés de missions.

Anne Richier souhaite savoir comment s'organise la fonction de gestionnaire de centre par exemple.

Antoine Rabine répond que chaque interrégion a au fil des ans mis en place un mode d'organisation spécifique et probablement adapté à son contexte. L'ensemble des postes fonctionnels (pas seulement la gestion des centres) a été étudié par le siège qui doit aboutir à un modèle d'organisation à mettre en place.

Laurent Vallières souligne les conclusions de la direction générale présentant un sureffectif de 200 agents, ce que conteste l'ensemble des représentants du personnel.

Antoine Rabine pense que ce sujet est différent. Il entre dans le cadre de la réflexion nationale sur la définition de ce qu'est l'activité minimale de l'établissement et par voie de conséquence, son emploi permanent.

Eric Michon dit que l'archéologie préventive connaît une activité en augmentation de 10 % par an, que la concurrence a eu pour effet de développer ce secteur et que conclure à un sureffectif de 200 agents à l'Inrap n'est pas réaliste.

Laurent Vallières revient à la question des effectifs de gestionnaires de centre : 1,5 en Languedoc, 1 en Paca et demande si le poste a été défini avec un seul agent en charge de cette fonction. Les représentants du personnel souhaiteraient être consultés sur l'option choisie.

François Souq prendra en compte cette demande mais précise que l'organisation du poste n'est pas à ce jour définie.

Frédéric Parent demande si les gestionnaires de moyens de centre seront recrutés sur la base du volontariat.

François Souq confirme qu'il s'agira bien d'une procédure de recrutement.

Classeurs des instances dans les centres

Antoine Rabine présente les classeurs pour chaque instance qui seront envoyés dans les centres prochainement, dès que les quatre derniers procès verbaux du CHSCT seront signés. D'autre part, les procès-verbaux signés figurant sur le portail intranet sont actuellement à jour.

Organigramme de la Direction Interrégionale

Pour répondre à la demande, Antoine Rabine a créé un document qui n'est pas un organigramme mais plutôt un document pratique de type « qui contacter en cas de besoin ». A chaque type d'activité correspond des interlocuteurs et leurs remplaçants.

Eric Michon voit ce document comme une fiche pratique et non comme un organigramme. Il pense que si l'organigramme présente les liens hiérarchiques et les liens fonctionnels, il doit répondre à la demande.

Antoine Rabine rappelle que l'organigramme qui avait été présenté ne répondait justement pas à la demande et c'est la raison de la création de ce document qui sera diffusé avant l'été à l'ensemble des agents de Méditerranée.

Les Conventions

Anne Richier souligne qu'il manque les conventions de Fréjus et de Nice ainsi que les conventions de collaboration scientifique comme celle du centre Camille Jullian.

François Souq répond que les conventions de partenariat et de collaboration scientifique sont suivies par la DST.

Anne Richier demande donc pour la prochaine séance de recevoir au moins les conventions de Nice et Fréjus.

François Souq fait le bilan des conventions avec les collectivités territoriales signées : ville de Béziers, conseil général des Pyrénées-Orientales (renouvellement), communauté d'agglomération du sud du bassin de Thau, ville de Marseille (reconduction) ; et des conventions en cours de négociation : service des Alpes-de-Hautes-Provence et pôle archéologique du département du Var.

Laurent Vallières demande des précisions sur la CA du bassin de Thau.

François Souq précise que le bassin de Thau comprend 3 services : le nord du bassin de Thau qui ne fait pas l'objet à ce jour d'un projet de convention, le sud du bassin de Thau service non agréé avec lequel une convention est signée et l'agglomération de Montpellier qui n'a pas de service archéologique mais avec lequel une convention est signée via le musée de Lattes. En ce qui concerne le département du Vaucluse, un projet de convention est en instance depuis longtemps et devrait être réactivé grâce aux prochains diagnostics à réaliser sur Avignon.

Anne Richier demande si la convention spécifique avec le musée de Marseille (pour Marseille 2013) est signée.

François Souq n'a pas d'information du siège sur ce point.

Les représentants du personnel demandent pour le prochain comité de nommer un expert de la DST afin d'obtenir des réponses concrètes sur ces questions. Anne Richier insiste sur la nécessité d'avoir une copie des conventions signées au prochain comité.

Eric Michon propose de formuler la demande relative à la présence de la DST au CT Méditerranée et si la demande est refusée de transmettre une saisine au CTC.

François Souq demande que pour le prochain ordre du jour, les représentants du personnel fixent les points nécessitant une présence de la DST. En fonction de ces points, une demande sera transmise au siège.

Globéo Travel

Laurent Vallières fait part d'une baisse ressentie de la qualité des prestations hôtelières.

Antoine Rabine précise que la qualité des hôtels est variable selon les communes et incite à transmettre des informations concrètes aux gestionnaires de la direction interrégionale qui, le cas échéant se feront le relai de ces remarques auprès de Globéo Travel. Par ailleurs, la mise en place de ce nouveau système a demandé une période d'adaptation d'un à deux mois environ. Il reste encore quelques lourdeurs, notamment dans les nombreux échanges de mail de validation nécessaires pour un dossier. Il a été demandé au fournisseur Globéo que les agents ne soient plus destinataires de l'ensemble des mails intermédiaires mais à ce jour, l'application informatique ne permet pas la suppression de cette étape. Tous les problèmes rencontrés ont été transmis au siège pour information et mise à jour par Globéo.

Laurent Vallières réitère la demande pour les agents en grand déplacement de bénéficier le plus possible des formules d'appartement Hôtel.

Correspondants informatiques

Laurent Vallières rappelle qu'après la suppression des missions de correspondants informatiques, des relais dans les centres devaient être mis en place.

François Souq répond qu'il n'est pas prévu de mise en place de relais.

Antoine Rabine précise que l'opérateur qui assistait l'Inrap a connu des problèmes mais que le processus d'assistance devrait être à nouveau opérationnel.

Eric Michon regrette cette solution car il trouvait que les correspondants informatiques permettaient un bon fonctionnement et un support précieux pour les agents.

Implantations territoriales

- Nice : le CNRS a transmis une convention d'occupation des locaux avec le CEPAM ainsi qu'une convention de partenariat scientifique avec le CNRS. Ce dossier reste en attente de la validation du siège. Une visite CHSCT des locaux doit être également organisée. Antoine Rabine rappelle que la convention d'occupation des locaux permet de régler le problème de la résidence administrative des 7 agents de Valbonne.
- Equilles : l'installation est terminée.
- Montpellier : la base est fermée et les agents ont été réaffectés sur les centres de Nîmes et de Villeneuve-les-Béziers.
- Perpignan : les locaux faisaient l'objet d'une convention avec la DRAC, elle-même ayant une convention avec le conseil général. Le conseil général a décidé de vendre les locaux et l'Inrap doit quitter les lieux à la fin juin 2012. Des locaux ont été trouvés à Saint-Estève et font l'objet d'une présentation ce jour au CHSCTC. Ces locaux sont déjà construits mais l'aménagement intérieur doit être réalisé. Une prolongation d'un mois du bail de Perpignan a été demandée au conseil général et le déménagement devrait se réaliser courant juillet 2012.

Laurent Vallières regrette que le seul document remis soit le mail du 23 mai 2012 transmis par la direction générale. Il déplore le manque d'information dont ce déménagement a fait l'objet.

François Souq pense que les représentants du personnel n'ont pas eu la bonne information. Les agents de la base de Perpignan sont informés depuis fin 2011 du déménagement. Une réunion spécifique a eu lieu pour présenter les locaux et des points d'étapes sont régulièrement organisés.

Laurent Vallières constate que peu de documents ont été transmis et qu'une seule réunion ne peut être le seul garant de toute une procédure de déménagement. Il s'interroge d'autre part, sur l'information des droits de mutation transmise aux agents.

François Souq rappelle que le bail a été signé mi-juin 2012 et que le processus complet ne s'est engagé qu'après la signature du bail. D'autre part, dès leur réception les plans définitifs ont été transmis aux agents.

Laurent Vallières constate une précipitation et un manque de communication.

François Souq souligne que le contexte n'a pas permis de procéder différemment : les locaux ont été difficiles à trouver, un groupe de travail a participé à la recherche des locaux auquel un représentant du personnel a été associé.

Laurent Vallières rappelle que les représentants du personnel exercent leur mission toute l'année au-delà des séances du CT, que lors de la réunion de service des informations ont été demandées et sont restées sans réponse, que même sans demande particulière, l'information doit être transmise aux représentants du personnel.

Les représentants du personnel font part de leur inquiétude concernant le dialogue social en Méditerranée. Perpignan n'est qu'un exemple de dysfonctionnement, de nombreux dossiers restent sans réponse et sans concertation.

Laurent Vallières insiste sur le déménagement du centre de Perpignan qui concerne 12 agents et qui entre dans les prérogatives du CHSCT. Aucune visite du centre de Saint-Estève n'a encore été prévue.

François Souq comprend les diverses interrogations des représentants du personnel mais rappelle qu'il n'est pas possible d'organiser une visite des locaux si le dossier n'a pas été validé en CHSCTC. Il insiste sur le fait que les agents ont été informés depuis le 21 mai 2012.

Francis Cognard ajoute que l'expérience du déménagement des centres de Marseille et Venelles aurait pu représenter un support pour la recherche des locaux de Saint-Estève. Il est donc regrettable que les plans ne soient transmis que pour la séance du CT Méditerranée sans information préalable des représentants du personnel.

Antoine Rabine précise que lors des différents CHSS et CTPS, des points d'étape relatifs à la recherche des locaux de Perpignan ont été présentés. Cependant avec l'arrêt des instances durant quelques mois ce processus n'a pas été régulièrement poursuivi.

Francis Cognard demande à être destinataire des plans des centres avec la liste des agents qui y sont affectés.

Eric Michon confirme qu'une liste des agents associée à l'affectation des bureaux serait utile.

Antoine Rabine rappelle le processus d'affectation des bureaux dans les bases : des bureaux nominatifs pour les RO, RS et spécialisés affectés ; des bureaux partagés avec des ordinateurs en libre accès pour les autres agents.

François Souq souligne que les bureaux de la base de Villeneuve les Béziers sont prévus pour 2 ou 3 agents (surface 21 m²) et qu'ils sont équipés d'ordinateur. L'organisation retenue est de 2 agents et un poste d'accueil équipé d'ordinateur par bureau.

Laurent Vallières suggère de rappeler aux agents du Centre de Villeneuve-les-Béziers la possibilité d'utilisation des postes d'accueil en raison des remarques transmises par le personnel qui signalent un manque de postes informatiques disponibles.

François Souq n'a pas eu d'information en ce sens mais propose éventuellement de réétudier l'organisation des bureaux d'accueil. François Souq confirme que les bureaux de la base de Villeneuve-les-Béziers sont prévus pour 3 agents.

Corse : François Souq rappelle le contexte. La villa qui sert actuellement de base n'est pas utilisée et doit être démolie. Elle a été louée par la collectivité territoriale de Corse lors des travaux de la déviation de Borgo. Le bail d'occupation des locaux actuels est prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Des propositions ont été transmises au siège pour une implantation de nouveaux locaux de 150 m² comprenant une salle de stockage du matériel, une salle de traitement du mobilier, une salle de lavage, une salle d'étude et deux bureaux. Ce dossier est en attente de validation.

Un agent est administrativement affecté en Corse. L'activité représente 6 à 8 Etp par an. C'est le mobilier archéologique qui est déplacé pour les phases d'étude.

Francis Cognard suggère de trouver des locaux plus grands.

François Souq indique que les locaux recherchés sont calibrés pour accueillir 8 personnes.

Anne Richier rappelle que ce dossier a déjà été abordé en septembre et demande si d'autres recherches de locaux s'organisent en parallèle.

François Souq confirme qu'une proposition de locaux existe sur le site de Mariana. Ce secteur géographique devrait faire l'objet d'une activité en développement dans les années à venir et se situe à côté du futur Musée, appelé à devenir le futur dépôt de fouilles.

Point 3 - Suivi de l'activité de l'interrégion

François Souq explique le contenu des documents transmis : l'historique des trois dernières années, le budget 2012 ainsi que le tableau actualisé des prévisions.

Au global, de 2009 à 2011, on constate une baisse d'activité (27 745 jh en 2009, 24 900 jh en 2010, 26 800 jh en 2011). Cette tendance s'inverse en 2012 avec un budget de 27 250 jh et des prévisions d'activité portées à environ 30 000 jh.

Plusieurs éléments expliquent l'activité de 2012 : les diagnostics du LGV CNM et du dédoublement de l'A9, une légère augmentation prévisionnelle des fouilles en Languedoc-Roussillon, l'augmentation prévisionnelle des fouilles en PACA (8 500 jh ont été budgétés en 2012).

Soit tout compris, une activité prévisionnelle de : 16 800 jh en LR (15 300 jh en 2011), 12 300 jh en PACA (9 900 jh en 2011), 1 200 jh en Corse.

En Languedoc-Roussillon les fouilles suivantes devraient débiter ; le Sitom à Nîmes en juillet, un secteur de l'A9 en août, une fouille de la LGV CNM en septembre.

François Souq précise qu'une convention d'exclusivité des fouilles a été signée avec Vinci pour le doublement de l'A9 qui sera déclinée contrat par contrat. En ce qui concerne la LGV CNM, la signature du partenariat public privé entre RFF et Bouygues pour la maîtrise d'ouvrage devrait se concrétiser en juin 2012. Un accord cadre devrait également être négocié entre l'Inrap et Bouygues. D'ores et déjà, le dossier du secteur 7 à Aimargues est en préparation et devrait débiter en septembre. Le secteur 4, fouille néolithique, devrait lui se réaliser en octobre. Le secteur 18, fouille paléolithique, devrait aussi démarrer en octobre. Trois autres secteurs de moindre importance du LGV devraient également démarrer avant la fin de l'année.

Anne Richier demande si ces éléments sont intégrés dans le tableau communiqué pour la séance.

François Souq le confirme mais précise qu'une modification budgétaire doit intervenir pour obtenir les jours hommes nécessaires, notamment pour les diagnostics Grands Travaux. En PACA, il n'y a pas de stock de diagnostic. En Languedoc, la priorité est donnée aux diagnostics Grand Travaux.

Concernant les fouilles en PACA, l'augmentation des prescriptions se précise dans les Bouches-du-Rhône là où, par le passé, l'activité se structurait autour de grosses fouilles urbaines. Cette année, plusieurs dossiers de fouilles de taille moyenne ont été obtenus ; ce qui génère des difficultés de mise en place et de gestion.

Plusieurs fouilles sont en cours ou prévues : Antibes Pré aux pêcheurs (en cours), Nice rue Raymond Comboul (juillet), Saint-Rémy-de-Provence Zac d'Ussol (en cours), Marseille stade vélodrome (décalée de 2 ou 3 mois), Marseille allée des Vaudrans (en août). Pour la rentrée, sont en attente de signature les fouilles d'Istres et de Cuges-les-Pins.

Eric Michon constate que l'activité dans sa région présente des caractéristiques très différentes car elle ne concerne que des opérations de 4 ou 5 personnes.

François Souq ajoute qu'en Languedoc, l'aménagement du territoire s'est réalisé plus tardivement qu'en PACA et les chantiers de taille importante tels que les tracés linéaires ne surviennent que maintenant. Il est possible que ce type de fouilles se développe dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

En Corse, un travail de fond a été entrepris avec le service régional de l'Archéologie qui a abouti à une augmentation de l'activité (20 à 30 diagnostics par an et 1 à 3 fouilles par an). Par ailleurs, ce secteur n'est pas encore soumis à la concurrence.

Anne Richier s'étonne de l'écart de volume des fouilles entre Languedoc et PACA.

François Souq confirme que cet écart est dû pour l'essentiel aux Grands Travaux. Il rappelle que ces chiffres sont construits sur les dossiers signés, sur les dossiers prescrits et sur les dossiers identifiés.

Anne Richier s'interroge sur les 400 jours hommes supplémentaires envisagés en Paca.

François Souq explique ces variations de chiffres par l'évolution des budgets qui peuvent être modifiés sur les différents secteurs en fonction de l'activité. C'est seulement si le budget total de l'interrégion est atteint qu'une modificative budgétaire est transmise au siège. Deux réunions dans l'année sont prévues sur ces questions. Des opérations prescrites ne seront pas réalisées et restent en attente d'un arrêté d'annulation du SRA. Ces projets ne figurent plus dans les tableaux diffusés.

Frédéric Parent demande comment se calcule les effectifs en fonction de l'activité.

François Souq répond que 27 250 jours hommes correspondent à 152 ETP CDI et 20,4 ETP CDD. Cette dotation est attribuée pour l'année. Pour 30 000 jours hommes, 20 ETP supplémentaires ont été demandés.

Francis Cognard souhaite savoir si les 20 ETP supplémentaires (soit environ 80 agents) ont fait l'objet déjà d'un recrutement.

François Souq confirme que les CDD sont contactés au fur et à mesure et que les demandes de recrutement sont soumises progressivement.

Francis Cognard mentionne les problèmes récurrents de manque de personnel durant les congés d'été.

Antoine Rabine précise qu'en 2011, les décisions modificatives de budget sont intervenues très tard par rapport au démarrage des opérations, ce qui a généré un dysfonctionnement dans le recrutement. Cette année, le budget étant suffisant, les demandes de CDD sont établies en fonction des congés d'été et des démarrages d'opération. La priorité actuelle est de remplacer les agents en congés sur les chantiers d'Antibes et de Saint-Rémy. Il reste à prévoir les CDD pour les opérations de Nice, de Nîmes et celles de l'A9.

Isabelle Schwindenhammer constate que la durée des contrats est courte, inférieure à trois mois alors que l'activité est importante.

Antoine Rabine souligne que jusqu'à ce jour, les prévisions de démarrage d'opération ne permettaient pas d'envisager des contrats longs. Pour mémoire, les trois premiers mois de l'année ont vu de nombreuses ruptures de charge de CDI (150 jours par mois soit 7 ETP). La tendance est cependant à l'amélioration.

Florence Parent espère que les 20 ETP supplémentaires seront accordés. En cas de refus, la situation de sous-effectif rencontrée l'année précédente se reproduira.

Isabelle Schwindenhammer précise que les recrutements de CDD seront compliqués dans une période où la concurrence embauche.

Antoine Rabine souligne qu'en PACA, les recrutements peuvent s'avérer plus compliqués car depuis des années, peu d'agents sont intervenus en CDD sur ce secteur.

Francis Cognard pense que les délais ne seront pas tenus.

Isabelle Schwindenhammer préconise de ne pas laisser les agents postulants pour un CDD dans l'attente d'un hypothétique contrat.

François Souq répond que la politique de recrutement menée par la direction interrégionale vise à éviter de laisser dans l'attente un agent postulant pour un CDD et de faire travailler dans la mesure du possible les mêmes agents. Le paramètre à prendre en compte est la signature du contrat de fouilles qui est souvent connue au dernier moment.

Florence Parent demande d'inviter les AST aux futurs comités pour aborder plus précisément les sujets tels que la concurrence, l'activité...

François Souq acte cette demande

Pause déjeuner à 12h45

Reprise de la séance à 14h15

Point 4 - Information sur la concurrence

Antoine Rabine présente les documents fournis. Peu de fouilles ont été perdues depuis le début de l'année même si plusieurs dossiers sont encore en attente de signature. Quelques dossiers n'ont pas fait l'objet de réponse suite à des problèmes techniques ou de délai.

François Souq précise que la décision de ne pas répondre à la consultation se fait en concertation avec l'AST. Un courrier est adressé à l'aménageur. Dans le cas du dossier de Notre Dame de l'Espérance, par exemple, la décision de ne pas répondre a été prise pour des raisons de sécurité comme pour le dossier de fouille de la rue Pierre Semard à Toulon.

Eric Michon demande si tous les projets de fouilles sont connus de la direction Interrégionale.

François Souq souligne que le maillage des AST et des RO permet de connaître la majorité des dossiers de fouille.

Eric Michon prend l'exemple d'aménageurs de l'interrégion Grand Est Sud qui n'étaient pas informés qu'ils pouvaient faire appel à l'Inrap.

François Souq a rencontré ce type de problème sur le secteur Paca où le SRA diffusait une liste d'opérateurs agréés sur laquelle l'Inrap ne figurait pas. Ce problème est désormais résolu.

Laurent Vallières demande de compléter le tableau avec le nombre de jours hommes correspondants aux projets, une analyse des opérations connues, le nombre de marchés obtenus, une synthèse, le nombre d'opérateurs publics et privés.

Anne Richier demande si une analyse de la concurrence a été réalisée.

Antoine Rabine rappelle que ce tableau est un outil de travail mis à jour à chaque nouvelle demande. Une analyse plus complète des opérations pourra être effectuée que sur une base annuelle.

Florence Parent précise que le bulletin annuel du SRA permet d'obtenir une première information avec les fouilles réalisées.

Les représentants du personnel demandent si les informations sont transmises au siège et si la cellule de veille fonctionne toujours.

François Souq transmet son analyse. La concurrence progresse en Languedoc-Roussillon depuis trois ans. L'Inrap a déjà réagi en ajustant très précisément ses budgets en volume aux prescriptions. Dans un premier temps les dossiers ont été repris à la concurrence qui a réagi à nouveau en adaptant sa politique à celle de l'Inrap. Sur le secteur Paca l'obtention de résultats a été plus tardive mais le relationnel désormais établi en amont permet de contrer en partie la concurrence. Les attributions de marchés publics s'effectuent sur différents critères, le prix n'étant pas toujours le critère principal. Lorsque les critères techniques sont prioritaires, l'Inrap remporte plus aisément les marchés.

Laurent Vallières signale que les opérateurs privés alternent les périodes de fouille durant une année et de post-fouille durant une année.

Eric Michon pense qu'il faut une synthèse par année écoulée. La concurrence paraît choisir les dossiers qu'elle traite et de ce fait, il est déterminant de connaître avec certitude les raisons de leur choix.

Anne Richier demande si la synthèse sera diffusée au prochain comité technique.

François Souq le confirme.

Point 5 - Suivi des contrats à durée déterminée

Antoine Rabine présente les documents fournis. Ils font apparaître une grande similitude dans les chiffres entre 2010 et 2011 malgré la disparition des CDA. Les mêmes agents sous CDD sont employés d'une année sur l'autre dans la mesure du possible.

Laurent Vallières demande d'ajouter les ETP en 2011 et le comparatif avec le budget.

Isabelle Schwindenhammer remarque qu'aucun CDD technicien ne figure sur le document rapportant l'activité du premier semestre 2012.

François Souq rappelle que les CDD sont recrutés en fonction des budgets et des besoins. En 2012, de nombreuses ruptures de charge sont intervenues durant les 4 premiers mois de l'année ce qui n'a pas permis de recruter des techniciens. Seuls les besoins d'encadrement spécifique (compétence chrono-culturelle particulière par exemple), non pourvus par des CDI, ont été engagés.

Isabelle Schwindenhammer indique que les agents en CDD qui assument des fonctions de techniciens rencontrent désormais de grandes difficultés pour obtenir un contrat. La seule possibilité pour un agent d'avoir un contrat à l'Inrap est d'avoir une spécialité.

Antoine Rabine insiste sur le fait que plus l'activité se développera, plus les agents bénéficieront de contrats.

François Souq rappelle que le CDD doit faire l'objet d'un recours occasionnel et que l'embauche sous CDI doit être favorisée. Le CDD intervient dans le cadre d'un surcroît d'activité pour des missions qui vont au-delà des effectifs CDI disponibles et/ou pour des activités spécialisées qui ne peuvent être pourvues avec les effectifs permanents.

Isabelle Schwindenhammer demande quel est l'espoir pour un CDD de passer CDI à l'Inrap.

François Souq rappelle que la mission de l'Inrap n'est pas de créer de l'emploi pour créer de l'emploi. L'emploi est un moyen nécessaire pour réaliser nos missions d'archéologie préventive.

Eric Michon ne partage pas ce point de vue. Il rappelle que les syndicats se sont battus pour créer des emplois. L'emploi a généré l'archéologie préventive et non le contraire.

Antoine Rabine rappelle le contexte budgétaire avec un plafond d'emploi et le contexte de concurrence qui génère parfois une baisse d'activité et un sureffectif de CDI. En conséquence, il faut privilégier l'activité, seul moteur de création d'emplois.

Francis Cognard considère que l'emploi génère l'activité.

Isabelle Schwindenhammer comprend l'ensemble des propos mais s'interroge sur les 8 agents mentionnés sur le tableau qui cumulent plus de 200 jours calendaires de CDD.

François Souq répond que ces agents sont embauchés régulièrement du fait de la qualité de leur travail en lien avec le niveau d'activité.

Isabelle Schwindenhammer considère que ces agents sont permanents.

Eric Michon voit également à la lecture du tableau pour l'année 2011 des emplois permanents occupés par des CDD.

François Souq explique à nouveau les motifs d'embauche d'un CDD et prend l'exemple d'un responsable de secteur qui affiche de nombreux jours de contrat. Cette embauche est directement liée à l'activité qui, si elle ne perdure pas l'année suivante ne permettra pas de reconduire le contrat de l'agent. Les chantiers de taille conséquente génèrent de l'activité pour de nombreux agents et favorisent l'embauche de CDD.

Les représentants du personnel indiquent leur désaccord sur ce point en soulignant que l'Inrap emploie depuis 4 ans 200 ETP de CDD et qu'en parallèle il y a des ruptures de charge. Ils demandent par ailleurs que les CDD bénéficient de contrats leur permettant de travailler 6 mois dans l'année pour pouvoir survivre financièrement et ne cumulent pas les avenants.

Laurent Vallières prend l'exemple du contrat du CDD topographe conclu pour 4 mois alors que le besoin est reconnu comme permanent. Il demande que les contrats soient plus longs, d'y inclure les post-fouilles et que le motif de recours inclue plusieurs opérations.

François Souq fait part de son accord sur le principe d'embaucher des CDD sur la base de contrats de plus longue durée mais souligne que la durée du contrat reste un point complexe à définir. Il confirme que lorsque l'activité le permet, les contrats longs peuvent s'envisager, que l'activité doit se maintenir durant toute la durée du contrat, que cette politique est appliquée en Méditerranée dans la mesure du possible.

Laurent Vallières compare l'Interrégion Méditerranée aux autres interrégions de l'Inrap et considère qu'effectivement les contrats CDD couvrent des périodes plus longues. Au niveau national les chiffres donnent 600 contrats pour 250 ETP.

Isabelle Schwindenhammer souligne par ailleurs que certains contrats n'ont pas été transmis avant la date de démarrage du chantier.

Antoine Rabine précise qu'en théorie, la DRH demande un délai de traitement de 15 jours afin de faire parvenir le contrat dans les temps, dans la mesure où toutes les pièces sont fournies. Il rappelle que les agents peuvent informer la direction interrégionale de tout retard. La gestionnaire du personnel se fera le relai auprès du siège.

Isabelle Schwindenhammer aborde les problèmes rencontrés avec Info-décision, l'entreprise qui gère le chômage : retards de paiement considérables, dossiers qualifiés d'incomplets et redemandés plusieurs fois... Elle souligne que l'Inrap ne transmettrait qu'une fois par mois les dossiers chômage des agents à info décision ce qui génère des retards de paiements des allocations chômage.

Laurent Vallières rappelle la demande des syndicats qui préconisait de faire traiter le chômage par l'Inrap.

Isabelle Schwindenhammer précise qu'à chaque renouvellement de CDD, l'agent doit refaire une demande d'adhésion à la SMAPRI et rencontre des problèmes lors des arrêts de contrat.

Laurent Vallières demande la plus grande vigilance sur ce point. D'autre part, l'accueil des CDD notamment les primo-contractants devrait faire l'objet d'une procédure spécifique avec un accueil à la direction interrégionale, par exemple pour une remise des EPI.

Antoine Rabine propose que les agents transmettent à la direction interrégionale les problèmes qu'ils rencontrent afin de réagir au plus vite. Concernant la procédure d'accueil, un passage par la direction interrégionale n'étant pas toujours envisageable, il pourra être utilement remplacé par une rencontre avec l'AST.

Eric Michon constate qu'à ce jour, les CDD ne sont reçus que par le responsable d'opération sur le chantier. Ils devraient avoir à leur disposition au minimum la liste des agents à contacter à la direction interrégionale.

Francis Cognard propose que lors de l'intégration de plusieurs CDD, un agent de la direction interrégionale se déplace sur le terrain pour les rencontrer.

Antoine Rabine rappelle que tout agent recruté a des contacts répétés avec la direction interrégionale et pas seulement avec le responsable d'opération. Beaucoup de questions sont traitées via les assistantes opérationnelles et/ou la gestionnaire de personnel. Il convient que compte tenu de l'augmentation de l'activité et donc du recours aux CDD, il va falloir améliorer notre procédure d'accueil.

Point 6 - Information sur les entretiens annuels et de formation

Laurent Vallières souhaite savoir si les agents fonctionnels ont été évalués deux fois.

Antoine Rabine indique que la première vague d'entretiens a eu lieu en octobre 2011, la seconde est programmée en septembre 2012. Les entretiens de l'Administrateur, des AST, du CSP et de la CDCC ont été assurés par le directeur, les entretiens des autres agents fonctionnels ont été assurés par l'administrateur et le contrôleur de gestion.

François Souq précise que ces entretiens ont permis de poser les différents sujets et d'échanger avec les agents dans un esprit positif et de dialogue. Les agents chargés de mission n'ont malheureusement pas pu bénéficier de ces entretiens.

Laurent Vallières demande si des agents ont contesté les résultats des évaluations.

Antoine Rabine répond que les éventuels désaccords ont été résolus avant la signature des dossiers d'évaluation.

Laurent Vallières précise que la CGT est opposée aux entretiens d'évaluation qui d'après la loi doivent se dérouler tous les 3 ans. Par contre, l'entretien de formation présente de l'intérêt.

Antoine Rabine souligne un autre enjeu : la préparation de l'évaluation des agents de la filière scientifique et technique. Des personnes de la DRH sont récemment venues s'entretenir avec des agents (responsables d'opération, responsables de secteur, topographes, infographes et techniciens) afin d'améliorer les profils de poste et obtenir leur sentiment sur l'évaluation scientifique.

Laurent Vallières signalent que les agents ont ressenti cette visite comme un entretien d'évaluation et non pas comme une phase préparatoire.

Eric Michon demande si les agents fonctionnels ont des fiches de postes.

Antoine Rabine répond que la plupart des agents ont des fiches de postes mais en raison de l'ancienneté des agents (environ 15 ans) des réactualisations sont à prévoir.

Point 7 - Information sur le SGA

Antoine Rabine présente le calendrier. Prochainement (semaine 26) une réunion de lancement du processus de mise en place en Méditerranée est prévue. Plusieurs étapes devront conduire à une mise en production début 2013.

Laurent Vallières demande si un programme de formation précédera cette mise en place.

Antoine Rabine reste dans l'attente du démarrage effectif du projet mais pense qu'un programme de formation sera initié.

Laurent Vallières souhaite que ce dossier soit régulièrement abordé en comité technique.

Eric Michon préconise de voir les conséquences sur les conditions de travail.

Antoine Rabine précise qu'il sera vigilant sur ce point et que l'objectif est de disposer d'un outil qui permet une bonne lisibilité de gestion et une meilleure efficacité. Le SGA est un projet sur le fond positif mais qui demeure encore une inconnue au niveau du fonctionnement en Méditerranée.

Point 9 - Information sur les véhicules de service

François Souq indique que le document fourni présente une répartition provisoire du nouveau parc de véhicules qui sera amenée à changer en fonction des besoins. Ce dossier a été particulièrement bien géré par le logisticien et les agents qui l'ont aidé et il tient à les remercier. Sur le fond, la dotation accordée est inférieure à la demande mais correspond à l'engagement ministériel de réduire les dépenses liées au parc de véhicules de l'Etat. En Méditerranée, un véhicule supplémentaire a été accordé par rapport à la précédente dotation.

Frédéric Parent demande que le parc de véhicules soit constitué de plus de véhicules de tourisme pour se rendre sur les chantiers en raison de la qualité de leur confort.

François Souq répond que cette préconisation a été intégrée avec la demande de véhicules Tournéo 5 places.

Francis Cognard considère que le Tournéo 5 places n'est pas un véhicule de tourisme. Cet avis est partagé par l'ensemble des représentants du personnel qui ajoute que ce véhicule consomme trop de carburant et n'est pas confortable notamment pour les passagers à l'arrière du véhicule.

Laurent Vallières propose de revoir le dossier avant le prochain marché d'ici 3 ans et de proposer des Ford Focus en remplacement des Tournéo 5 places.

François Souq préconise d'aborder ce dossier avec le CHSCTS dès à présent et de préparer un dossier pour le prochain renouvellement de marché.

Florence Parent souhaite savoir s'il existe la possibilité de recourir aux locations de véhicules.

François Souq souligne que des locations de véhicules de courte durée sont possibles mais dans un cadre budgétaire restreint et si l'ensemble du parc est utilisé. En revanche, si l'activité augmente, la possibilité de location de véhicules augmentera en parallèle. D'autre part, suite à la remarque de Francis Cognard concernant les cartes Total hors parc, une vérification sera effectuée.

Point 10 - Information sur les rapports en retard

François Souq commente le document fourni. Il ne reste à ce jour que 31 rapports en retard. Les principales difficultés portent sur des départs temporaires ou définitifs des responsables d'opérations ou sur l'attente d'études spécialisées d'agents du CNRS.

Florence Parent demande d'ajouter sur le tableau les jours restant sur le budget de l'opération et les raisons du retard.

Laurent Vallières souligne que le point sur les retards de remise des RFO a été abordé en CTC et que seule l'interrégion Méditerranée n'a pas transmis les raisons des retards.

François Souq répond que l'information a été transmise à Paris mais n'a pas fait l'objet d'un report en CTC.

Eric Michon souhaite donc que le listing soit complété des raisons des différents retards.

Anne Richier demande si ces rapports en retard sont en cours de rédaction ou s'ils sont en stand-by.

François Souq confirme que des équipes travaillent sur ces rapports et les jours hommes utilisés sont pris sur le budget de la direction interrégionale.

Les représentants du personnel demandent de noter également sur le tableau les budgets supplémentaires accordés pour réaliser les RFO. Afin d'identifier les causes des retards et de ne pas mettre les responsables d'opération systématiquement en cause, les raisons telles que les problèmes de dossiers mal montés devront figurer également sur le tableau.

Point 8 - Information sur l'organisation de la Corse

François Souq souligne que le point sur les locaux en Corse a déjà été abordé et qu'un budget a été accordé pour recruter en interne un profil d'adjoint AST/Assistant technique sur ce secteur à mi-temps. Un appel à candidature sera publié.

Florence Parent considère que l'agent durant son mi-temps gérera le chantier en totalité dès la visite du terrain et en plus devra monter ses propres opérations. Ce cumul de fonction paraît problématique.

Point 11 - Questions diverses

Les topographes

Laurent Vallières souhaite savoir si la topographe du secteur de Béziers a démissionné ou a pris un congé création d'entreprise.

Antoine Rabine indique que cet agent a démissionné afin de changer d'orientation professionnelle, qu'un autre topographe va prochainement partir à la retraite, qu'un troisième est affecté sur le Canal Seine Nord Europe dans l'attente de sa mutation. Il a donc été nécessaire de renforcer l'équipe de topographes d'un agent sous CDD pour l'ensemble de l'interrégion.

Laurent Vallières demande le prolongement du CDD en raison des éléments présentés et d'acheter du matériel de topographie pour la Corse afin d'éviter de rapatrier le matériel.

Le chantier du pré aux pêcheurs d'Antibes

Les représentants du personnel reviennent sur l'accident survenu sur le chantier d'Antibes pour lequel le CHSCT n'a pas été informé et soulignent que l'information ne leur a été transmise que sur relance du CHSCT.

François Souq rappelle le contexte : le CSP qui était en formation a prévenu l'agent du CHSCT qui était en stage avec lui, il a interrompu son stage pour se rendre sur le chantier afin de faire les premières constations et mettre en place un nouveau protocole d'élingage des pelles. C'est à la fin du stage le vendredi qu'il a envoyé un mail d'information.

Eric Michon rappelle la réglementation sur l'information à transmettre au CHSCT.

François Souq, suite à la réception du mail de la secrétaire du CHSCT, a proposé des dates pour un CHSCT extraordinaire et une visite conjointe qui n'a pas encore reçu de réponse. La priorité a été de traiter l'accident, il convient d'un manque de réactivité dans la diffusion de l'information au CHSCT.

Laurent Vallières demande quel est le contenu du nouveau protocole.

François Souq explique que :

- seuls les agents titulaires d'un Caces peuvent élinguer les pelles, cette procédure faisant partie de la formation ;

- l'élingage ne peut se faire que si l'agent titulaire du Caces est accompagné par un agent pour aider au repérage ;
- il est désormais interdit de monter sur la pelle pour élinguer ;

Eric Michon souligne que la mission du CHSCT permet de prévenir et d'éviter les accidents.

François Souq redit que désormais le CHSCT est saisi. Le CSP a pris les mesures conservatoires et les circonstances très particulières ont fait qu'il a envoyé le mail avec un léger décalage.

Les indemnités de suppléance archéologique

Antoine Rabine présente l'état de la question. Un retard a été pris dans l'envoi des indemnités. Celles antérieures à 2010 sous l'ancienne procédure sont a priori terminées sauf cas non connu à ce jour. Les indemnités de 2010 et 2011 sont en cours d'étude et doivent être envoyées aux agents après visa des AST. La DRH a été informée de l'envoi de nombreux dossiers et les agents qui ont souhaité connaître l'avancée de leur dossier ont été renseignés.

La formation déconcentrée

Florence Parent rappelle que la direction s'est engagée à diffuser un compte-rendu suite à la réunion du groupe de travail.

Antoine Rabine rappelle l'historique. Une réunion s'est déroulée à la demande du CT en 2011, un écrit des représentants du personnel a permis d'argumenter les réunions de fin d'année 2011 avec le service formation. Certaines remarques ont été prises en compte (formations sur les engins mécaniques). En revanche, les formations de type déconcentrées proposées par les représentants du personnel doivent passer par le réseau des formateurs internes.

Anne Richier souligne que le réseau de formateurs internes et la formation déconcentrée sont deux possibilités de formations différentes.

Laurent Vallières souhaite que le comité technique Méditerranée par l'intermédiaire du groupe de travail soit associé aux demandes de formation transmises à la DRH. D'autre part, que le DIF soit clairement expliqué aux agents afin d'éviter que les agents perdent leur droit.

Antoine Rabine voit le groupe de travail comme une aide à la remontée des informations au service Formation. Il est à prendre en compte que le service formation n'intègre pas toutes les demandes transmises par la direction interrégionale, la décision finale se situe au niveau de la DRH.

Anne Richier pense que le besoin en formation est urgent et s'interroge sur les moyens permettant de faire évoluer le plan de formation.

Antoine Rabine pense que le groupe a permis de formuler les demandes mais la traduction concrète des demandes dans le catalogue de formation n'est pas forcément immédiatement prise en compte par la DRH.

Anne Richier demande de fixer une date de réunion en septembre avant les réunions avec le service formation.

Eric Michon indique que des formations de type tutorat existent dans son interrégion et permettent de former des responsables d'opération aux diagnostics. Les tuteurs perçoivent une prime.

Antoine Rabine va vérifier ce point et réunira le groupe de travail en septembre.

Les colloques

Isabelle Schwindenhammer met en avant les refus reçus pour des demandes de colloques lorsque les agents de sont pas intervenants.

François Souq rappelle que les participations aux colloques internationaux sont validées par Paris, que les colloques nationaux sont validés en direction interrégionale par les AST dans le respect de l'enveloppe budgétaire, qu'il n'était pas informé de refus rencontrés par les agents lors de leur demande.

Laurent Vallières dit que cette situation se retrouve pour toute la France, les agents ne peuvent plus participer aux colloques comme auditeurs. Même les intervenants n'ont droit qu'à un seul jour, le jour de leur intervention.

Les organisations syndicales ont demandé de faire passer les jours de colloque en formation afin de pouvoir permettre aux agents d'y participer.

François Souq va vérifier si des demandes ont été refusées et transmettre un point lors du prochain CT.

Laurent Vallières préconise de fixer la date du prochain CT : le jeudi 27 septembre 2012 à Nîmes et le jeudi 29 novembre 2012 à Eguilles sont retenus.

Les représentants du personnel demandent la présence des AST lors de ces deux instances pour aborder l'activité et la concurrence.

Anne Richier rappelle les engagements pris pour le prochain comité :

- changer l'article 6 du règlement intérieur
- remettre systématiquement un suivi des points avec la documentation afférente
- les procès-verbaux doivent être envoyés au secrétaire adjoint pour validation avant l'envoi dans la documentation
- la déclinaison du poste de gestionnaire des moyens de centres doit être discutée en CT
- envoyer à tous avant l'été le document « qui contacter » avec l'ajout des personnes en cas d'absence et les contacts spécifiques CDD.
- Conventions à diffuser sur Nice, Fréjus, Béziers, CG 66, Agglo Bassin de Thau
- AST à nommer en qualité d'expert
- Diffuser la synthèse concurrence 2011
- Date de la prochaine réunion groupe formation Méditerranée fixée le 1^{er} octobre.
- Plateaux repas

Fin de la séance à 17h35

